



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Réaction à la controverse entourant la *Convention-cadre de collaboration en matière de recherche* conclue entre l'UL et le Port de Québec (22 juin 2018)

Québec, le 10 juin 2021 — Le Comité exécutif (CEX) du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) a été récemment interpellé par les collègues de la Faculté de droit de l'Université Laval qui, le 28 mai dernier, ont adopté à l'unanimité une résolution par laquelle leur Assemblée : « souhait[ait] informer le nouvel exécutif du SPUL de ses préoccupations et inquiétudes relatives à la convention-cadre de collaboration en matière de recherche entre l'Université Laval (UL) et le Port de Québec [...] et demande au nouvel exécutif de se saisir de ce dossier afin de veiller au respect des règles éthiques de la recherche dans la nouvelle version de [cette] convention ».

Quelques jours après notre entrée en fonction, le 1^{er} juin dernier, nous avons pris connaissance du contenu de la Convention conclue entre l'UL et le Port de Québec ainsi que du compte rendu des explications qui ont été fournies par l'équipe de direction de l'Université à propos de l'existence de clauses exigeant de taire la participation financière du Port de Québec dans le financement des projets de recherche couverts par cette même Convention.

À l'instar de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et de plusieurs collègues s'étant exprimés sur la question au cours des dernières semaines, nous sommes profondément troublés par de tels engagements de confidentialité à l'égard d'un partenaire privé de notre institution. L'indépendance de l'Université Laval, comme celle de toute institution universitaire, constitue une pierre d'assise de l'exercice de la liberté académique en ce que la crédibilité et la fiabilité des travaux de recherche qui s'y effectuent en dépendent. Cette indépendance, qu'il nous faut protéger jalousement, passe nécessairement par de très hauts standards de transparence lorsqu'il s'agit d'identifier les sources de financement de l'institution en général ou de projets en particulier.

Les explications fournies par l'équipe de direction de l'UL, qui reposaient essentiellement sur une distinction qu'il conviendrait de faire entre « projets de recherche » et « avis d'experts », n'ont pas suffi à calmer nos inquiétudes puisque toute entente institutionnelle est susceptible de lier les mains des collègues impliqués dans les projets financés et de restreindre d'autant l'exercice de leur liberté universitaire individuelle.

Les membres du CEX feront donc, au cours des prochains jours, des représentations auprès de l'équipe de direction de l'Université Laval pour obtenir des garanties qu'aucune entente institutionnelle liant l'Université à des partenaires privés ne contient de clauses de confidentialité quant à leur participation financière.

- 30 -

SOURCE :

Louis-Philippe Lampron, président
Syndicat des professeurs et
professeures de l'Université Laval (SPUL)
spul@spul.ulaval.ca



Téléphone : 418-656-2955
Sur la toile : www.spul.ulaval.ca